

Avis adopté à la séance plénière du 27 janvier 2021

Climat, neutralité carbone et justice sociale

Avis du CESE sur le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Déclaration du groupe des Entreprises

Rappelons une évidence : concilier économie et transition écologique est indispensable. Cela suppose pour de très nombreuses entreprises des réorientations stratégiques, déjà engagées pour nombre d'entre elles, des innovations techniques et managériales, le développement de nouvelles compétences, de nouveaux équilibres entre les métiers et des investissements, conséquents et complexes, adaptés à chacune. Pour les secteurs et activités perdants, et il y en aura, l'accompagnement des reconversions est indispensable.

En réponse aux travaux de la CCC, le projet de loi soumis à notre examen vise à renforcer les politiques et mesures « Climat ». Nous en partageons les objectifs : décarbonation, protection de la biodiversité, meilleure information des citoyens consommateurs, recherche d'une consommation plus durable. Certaines préconisations du projet d'avis insistent sur ces aspects, nous les soutenons.

Étayé et complet, l'avis reflète les travaux réalisés sur ses sujets par le CESE pour l'ensemble de cette mandature. Les préconisations insistent ainsi avec raison, sur l'association des parties prenantes aux processus, sur l'articulation des objectifs nationaux et territoriaux et sur les questions de financement. Nous remercions les rapporteurs pour le travail immense accompli en un temps record.

Pour autant, diverses mesures contraignantes du projet de loi et certaines préconisations de l'avis inquiètent les entreprises, grands groupes comme PME, et nécessitent encore un dialogue approfondi avec les secteurs concernés. Il s'agit de la publicité, de la consigne, du vrac, de l'interdiction des centres villes pour certains véhicules, du transport aérien, du lien entre limitation de l'artificialisation et nécessaire développement des territoires ou de la fiscalité. Dans le PJJ, nous nous inquiétons aussi en particulier des dispositions pénales relatives à l'environnement.

La compétitivité, la lutte contre les distorsions de concurrence et le soutien aux relocalisations demeurent des clés de succès, tout particulièrement dans la période de crise actuelle.

Dans ce contexte, nous déplorons d'autant plus la faiblesse de l'étude d'impact environnementale, économique et sociale, lacunaire sur de nombreux aspects, et le défaut de concertation avec les parties prenantes. La mise en place, dans le plan de relance, d'un fonds de transformation écologique de notre économie est un élément positif mais nous restons mobilisés et réalistes.

Le groupe des entreprises s'est abstenu.